NORME INTERNATIONALE

ISO/IEC 17000

Deuxième édition
2020-05

Évaluation de la conformité — Vocabulaire et principes généraux

Conformity assessment — Vocabulary and general principles

Numéro de référence
ISO/IEC 17000:2020(F)

© ISO/IEC 2020



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO/IEC 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **iv**
Introduction ..... **v**
1 Domaine d'application **1**
2 Références normatives **1**
3 Termes et définitions **1**
4 Termes relatifs à l'évaluation de la conformité en général **1**
5 Termes relatifs aux concepts fondamentaux **4**
6 Termes relatifs à la sélection et à la détermination **4**
7 Termes relatifs à la revue, à la décision et à l'attestation **6**
8 Termes relatifs à la surveillance **7**
9 Termes relatifs au commerce et à la réglementation **8**
Annexe A (informative) **Principes d'évaluation de la conformité** **10**
Annexe B (informative) **Termes connexes définis dans d'autres normes** **15**
Bibliographie **22**

© ISO/IEC 2020 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et l'IEC (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de l'IEC participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de l'IEC collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et l'IEC, participent également aux travaux.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et l'IEC ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets) ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'IEC (voir http://patents.iec.ch).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir: www.iso.org/iso/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO/IEC 17000:2004), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

— ajout de nouveaux termes: «objet de l'évaluation de la conformité» (voir 4.2), «propriétaire» (voir 4.13), «impartialité» (voir 5.3), «indépendance» (voir 5.4), «validation» (voir 6.5), «vérification» (voir 6.6), «décision» (voir 7.2), «expiration» (voir 8.4) et «restauration» (voir 8.5);

— modification du concept de système d'évaluation de la conformité;

— suppression de la définition du terme «produit» du corps du document et ajout à l'Annexe B;

— révision rédactionnelle de l'Annexe A limitée aux modifications apportées aux termes et définitions des Articles 4 à 9;

— extension de l'Annexe B.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

 © ISO/IEC 2020 – Tous droits réservés

Introduction

Le Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) élabore des Normes internationales se rapportant aux activités d'évaluation de la conformité telles que les essais, l'inspection et diverses formes de certification. Pendant de nombreuses années, le Guide ISO/IEC 2 a inclus un vocabulaire de base pour l'évaluation de la conformité, bâti à partir d'un petit nombre de termes et définitions dont la compilation visait en premier lieu à faciliter la communication et la compréhension de la certification de produits basée sur des normes pour des produits manufacturés traditionnels.

En 2000, le CASCO a décidé de retirer du Guide ISO/IEC 2 la terminologie de l'évaluation de la conformité et de fournir à la place un vocabulaire indépendant, plus facilement applicable dans les Normes internationales relatives à l'évaluation de la conformité en projet et dans la rédaction ou la révision de documents connexes. La première édition du présent document a été publiée en 2004, en vue de disposer d'un cadre cohérent au sein duquel il serait possible de définir des concepts plus spécifiques de façon appropriée et de les désigner à l'aide des termes les plus appropriés.

D'autres concepts propres à des activités particulières telles que l'accréditation, la certification de personnes et l'utilisation de marques de conformité, ne sont pas inclus dans le présent document, mais sont disponibles dans les Normes internationales se rapportant à ces activités.

Les termes et définitions relatifs au commerce et à la réglementation sont donnés à l'Article 9. Ils sont destinés non seulement à en normaliser l'usage au sein de la communauté de l'évaluation de la conformité, mais aussi à assister les responsables politiques concernés par la facilitation du commerce dans le cadre de la réglementation et des traités internationaux.

Les termes et définitions spécifiés dans le présent document, en particulier dans les Articles 6 et 7, reflètent l'adoption de l'approche fonctionnelle par le CASCO en novembre 2001.

Pour permettre une meilleure compréhension des concepts définis, de leur regroupement et de leurs interrelations, une description de l'approche fonctionnelle figure à l'Annexe A à titre d'information.

Les termes couverts par le présent document se rapportent à des concepts dont la définition a été considérée comme étant essentielle. Les termes généraux utilisés pour désigner les différents concepts d'évaluation de la conformité pour lesquels l'usage du langage commun est suffisant ne sont pas inclus dans le présent document. Les termes qui ne sont pas communs à toutes les Normes internationales relatives à l'évaluation de la conformité et dont les définitions sont spécifiques à une application particulière ne sont pas inclus dans le présent document, mais sont le sont dans la norme pertinente applicable.

Les termes pertinents définis dans d'autres documents sont listés à l'Annexe B:

— termes applicables à des aspects spécifiques de l'évaluation de la conformité, tels que définis dans d'autres normes relatives à l'évaluation de la conformité;

— termes généralement applicables dans des contextes d'évaluation de la conformité pour lesquels les définitions sont publiées en dehors des normes relatives à l'évaluation de la conformité.

© ISO/IEC 2020 – Tous droits réservés

Évaluation de la conformité — Vocabulaire et principes généraux

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie des termes généraux et leurs définitions relatifs à l'évaluation de la conformité (y compris l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité) et à l'utilisation de l'évaluation de la conformité pour faciliter le commerce.

Les principes généraux de l'évaluation de la conformité ainsi qu'une description de l'approche fonctionnelle de l'évaluation de la conformité sont fournis à l'Annexe A.

L'évaluation de la conformité présente des interactions avec d'autres domaines tels que les systèmes de management, la métrologie, la normalisation et la statistique. Les limites de l'évaluation de la conformité ne sont pas définies dans le présent document.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse https://www.iso.org/obp

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse http://www.electropedia.org/

4 Termes relatifs à l'évaluation de la conformité en général

4.1
évaluation de la conformité
démonstration que les *exigences spécifiées* (5.1) sont respectées

Note 1 à l'article: Le processus d'évaluation de la conformité tel que décrit dans l'approche fonctionnelle de l'Annexe A peut aboutir à un résultat négatif, c'est-à-dire en démontrant que les exigences spécifiées ne sont pas respectées.

Note 2 à l'article: L'évaluation de la conformité inclut des activités définies ailleurs dans le présent document, telles que, sans pour autant s'y limiter *essai* (6.2), *inspection* (6.3), *validation* (6.5), *vérification* (6.6), *certification* (7.6), et *accréditation* (7.7).

Note 3 à l'article: L'évaluation de la conformité est expliquée à l'Annexe A par une suite de fonctions. Les activités contribuant à l'une de ces fonctions peuvent être décrites comme étant des activités d'évaluation de la conformité.

Note 4 à l'article: Le présent document n'inclut pas de définition pour le terme «conformité». Le terme «conformité» ne figure pas dans la définition du terme «évaluation de la conformité». Le présent document n'aborde pas non plus le concept de «compliance».

© ISO/IEC 2020 – Tous droits réservés